



Plus d'infos

LANCEMENT DU PROJET STRATÉGIQUE SECTORIEL " CODES NEUFS MAINTENANCE ET NUCLÉAIRE"

Les équipements sous pression représentent une famille de structures très vaste. Derrière cette dénomination se cache l'ensemble des appareils destinés au stockage, fabrication, mise en œuvre et production de produits, sous une pression supérieure à la pression atmosphérique de vapeurs ou gaz.

Les enjeux économiques sont importants, et le danger potentiel joue un rôle majeur. Des catastrophes se sont produites à la fin du XIXème, avec de lourds bilans.

Des législations nationales puis internationales ont été mises en place, imposant un cadre strict garantissant une exploitation avec une sécurité maximale. Les opérations de conception, fabrication et contrôle étant primordiales et incontournables, les codes et normes ont été développés.

Pour répondre à ces problématiques, le Cetim lance le projet stratégique sectoriel « Codes Neufs Maintenance et Nucléaire » avec les objectifs suivants :

- Conception, fabrication et contrôle d'appareils chaudronnés et de composants
- Programmation ou développement d'outils associés aux codes et guides
- Maintenance et réparation des tuyauteries et équipements sous pression
- Collaboration aux travaux dans le domaine nucléaire
- Fabrication d'appareils travaillant en atmosphère hydrogène

Ces objectifs seront développés selon 4 axes :

- Axe 1 – Codes E.S.P.
- Axe 2 - Maintien en conditions opérationnelles (CT Maintenance)
- Axe 3 – Nucléaire
- Axe 4 – ESP en atmosphère d'Hydrogène

Vous êtes ressortissant du Cetim, rejoignez le groupe de travail et participez au lancement du PSS « Codes Neufs Maintenance et Nucléaire », mercredi 20 septembre, de 9h à 11h en webinaire.

La formule se veut simple : un projet, un groupe de travail, un pilote !

Les membres du GT peuvent participer au projet de différentes manières :

- Participer à différentes réunions organisées par typologie de métier (chaudronnier, tuyauteur, calculateur, soudeur, inspecteur), de produit (appareil, tuyauterie, réservoirs, citernes, chaudière),
- Contribuer à l'évolution des codes, normes, guides et outils nécessaires à l'exécution de leurs missions.
- Participer à la création de démonstrateurs éventuellement créés si une preuve de concept doit être faite avant tout développement et introduction dans un code.
- Valider des travaux académiques par tests destructifs sur appareil

Les industriels pourront également être sollicités pour la construction d'appareils, rédaction de textes normatifs ou relecture de ceux-ci.